

CTL du 20 mai 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cette instance se tient dans un temps tout particulier avec une période électorale où, suite au résultat de l'élection présidentielle, une campagne législative va permettre aux citoyennes et aux citoyens de décider du futur gouvernement et donc de la politique à mener pour notre pays.

Il n'est pas de notre ressort de syndicalistes de rentrer dans ces débats qui regardent chacun·e en conscience. Néanmoins, nous tenons à rappeler quelques sujets lourds qui ont émergé dans les débats récents et sont au cœur de la place de notre administration pour l'intérêt général : sentiment d'abandon de plusieurs territoires (quartiers populaires, territoires péri-urbains, ruraux ou montagnards) ; aspiration à des services publics de proximité quand ils sont laminés dans tant d'endroits ; problématique de la vie chère et des fins de mois difficiles ; impératif écologique nécessitant une réelle transformation des modes de vie ; enjeu du financement des politiques publiques et de solidarités ; articulation des territoires et des différentes collectivités ; lutte contre la fraude fiscale et juste répartition des richesses quand tant se gavent et qu'une énorme majorité souffre ; difficultés devant le tout internet et besoin d'aide et d'accompagnement de beaucoup de populations... Ces quelques dossiers seront incontournables pour tout gouvernement, quel qu'il soit, et pour ce qui concerne notre administration, nécessiteront des choix en rupture avec les années passées.

Dans ce contexte, c'est peu de dire que nous sommes inquiets des signaux contraires qui continuent à être donnés à la DGFIP.

Pour 2022, la DGFIP a subi 1 506 suppressions nettes. Entre 2012 et 2022, ce sont donc 20 000 emplois qui ont été supprimés. Les directions régionales du Contrôle Fiscal ne sont pas épargnées (cette année 28 emplois ont été supprimés dont 20 postes de cadre A).

La situation des effectifs après mutation est également incompréhensible. De nombreux collègues n'ont pas saisi pourquoi ils ou elles n'avaient pas obtenu leur mutation alors que de nombreuses directions affichent un solde réel pondéré au 01/03/2023 déficitaire. Ils s'interrogent d'autant plus que le déficit global affiché par l'administration est de 358, et que 1172 inspecteurs et inspectrices stagiaires vont être prépositionnés sur un grand nombre de directions avant le 1^{er} septembre 2023, réduisant d'autant les possibilités d'affectations pour le mouvement prochain.

Dans notre Direction nous constatons que 6,8 emplois sont non pourvus : - 1,2C -0,6B ; -5A ; (situation des effectifs projetée au 01/03/2023).

Cela augure-t-il des prochaines suppressions d'emploi ou de l'ouverture de ces postes à des stagiaires ?

Concernant le contrôle fiscal et bon nombre de sujets à l'ordre du jour de ce CTL, nous continuerons de relayer l'inquiétude des collègues sur l'avenir des missions et l'exaspération liée au décalage qui s'accroît entre les discours de satisfaction des ministres et du Directeur Général et l'exercice des métiers au quotidien.

S'agissant du bilan d'activité 2021 et des chiffres du contrôle fiscal, le contraste entre le discours de l'administration qui se gargarise des bons résultats de la lutte contre la fraude et le constat par les collègues d'une baisse constante des moyens (se traduisant d'ailleurs par la baisse du nombre de contrôles sur place d'une baisse des résultats financiers) est saisissant.

Au plan national, rappelons qu'entre 2008 et 2019 (soit l'année précédant la crise sanitaire au cours de laquelle le nombre de contrôles s'est effondré du fait du confinement et des restrictions sanitaires), le nombre de contrôles « sur place » est passé de 52 010 à 45 114. Les résultats financiers du contrôle fiscal ont baissé également passant (en droits et en pénalités) de 15,63 à 13,86 milliards d'euros. Après une année 2020 marquée par une chute d'activité due aux mesures de restrictions face à la crise sanitaire, l'année 2021 confirme cette tendance globale à la baisse avec un résultat global de 13,4 milliards d'euros de redressements notifiés.

Question de point de vue... à la lecture du communiqué de presse de M. Dussopt du 3/03/2022 qui annonce « se réjouir des bons chiffres de la lutte contre la fraude fiscale en 2021. Ces très bons résultats » dit-il, « sont le fruit des efforts engagés depuis plusieurs années par la DGFIP pour renforcer son arsenal d'analyse de données de masse (datamining) qui permet par un croisement des nombreuses données détenues par l'administration fiscale, de toujours mieux cibler les contrôles fiscaux ».

Il est vrai que l'aide à la programmation du CF et l'utilisation des technologies de datamining sont devenues le fer de lance de la communication gouvernementale sur l'efficacité du CF. Pourtant, même si cet outil tend à progresser et à s'améliorer, les chiffres communiqués parlent d'eux mêmes : 45 % des CF engagés en 2021 issus de la sélection de l'IA pour seulement 1,2 milliards d'euros de droits et pénalités notifiés en 2021 (9 % des droits notifiés).

Pendant que nos ministres et directeur général exaltent ces miracles technologiques, les bugs informatiques et ruptures applicatives s'amoncellent du côté de l'utilisateur lambda, qu'il soit en poste en brigade, en direction ou dans un service de programmation.

Prenons l'exemple de CFIR : depuis plus de deux ans, les anomalies de calcul se succèdent, les bugs informatiques s'amoncellent, les délais de correction de ces dysfonctionnements s'allongent... Pour pouvoir établir les conséquences financières d'un dossier, les agents doivent « bidouiller » des dates, faire des calculs manuels, sans parler du temps passé à établir des formules à l'assistance informatique, à consulter des Foires Aux Questions sur ces dysfonctionnements ou à suivre des « pas-à-pas » pour essayer de juguler les anomalies de cette application malade !

Autre exemple, celui des listes DM. Nonobstant l'intérêt et la pertinence d'une plate-forme collaborative et participative évitant les redondances, est-ce bien aux agents en poste dans les services en charge de l'exploitation de ces listes d'assurer la recette fonctionnelle des critères via des remontées d'anomalies ? Fut un temps où ces phases « métiers » étaient intégrées à la gestion de projet !

Dernier exemple, toujours sur les moyens, la toute nouvelle application Galaxie, 3ème brique du projet PILAT.

Sur le papier, l'objectif est de :

- supprimer les ruptures applicatives sur l'ensemble de la chaîne du contrôle fiscal ;
- moderniser et simplifier le travail de l'agent participant à la chaîne du contrôle ;
- améliorer le pilotage de la mission et la valorisation de l'activité.

Là encore, c'est un euphémisme que de dire que la déception est de mise : pas de gestion de contexte, nécessité d'ouvrir un second navigateur internet pour accéder à l'application, ergonomie et lisibilité plus que perfectibles, interrogations quant à la restitution de certains types de données (nature et exhaustivité).

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi la DGFIP qui a les prétentions d'une « e-administration » est-elle incapable de fournir à ses agent·es des applications métier répondant aux exigences professionnelles les plus basiques ?

Autre sujet à l'ordre du jour de ce CTL, le plan d'action pour l'égalité professionnelle à la DGFIP. Si les élu·es de Solidaires Finances Publiques se félicitent qu'une information sur le plan ministériel pour l'égalité professionnelle leur soit enfin proposée, elles et ils sont davantage réservé·es quant à l'engagement de la DGFIP sur la déclinaison de ce plan d'action. Les actions mises en place relèvent pour la plupart de l'information et de la communication. Toutes les mesures un peu plus conséquentes et concrètes, comme celle concernant la part des femmes dans les emplois de direction, restent très floues.

En effet, si l'égalité professionnelle est un enjeu pour la DGFIP, comment est-il possible d'écrire dans le document présenté qu'au « 31/12/2021 la DGFIP compte 58,2 % de femmes parmi ses effectifs payés d'agents titulaires et non titulaires » en poursuivant sans relativiser « la situation au 31/12/2021 des effectifs d'agents titulaires des catégories A et A+ de statut DGFIP montre un taux de féminisation *important* jusqu'au grade d'AFIPA (*AFIPA : part des femmes : 41,40 %; AFIP : 35,19 % AGFIP 29,36%*) ».

Si l'égalité professionnelle est un enjeu pour la DGFIP, comment est-il possible de diffuser à longueur d'année des photos de visites dans les services des ministres et Directeur Général aussi stéréotypées ? Nous nous sommes livrés à cette revue avec l'idée de dénombrer mais également d'observer les places de chacun sur ces photos, les attitudes, les postures de celui qui prend la parole, celle qui écoute...

Ce qui nous est donné à voir relève d'une culture formatée, condescendante, parfois clonée, et du reste, difficilement en phase avec les principes mis en exergue. Ce qui nous est montré n'est pas spécialement propice à l'adhésion (et même parfois, à la volonté de progresser) de celles et ceux, nombreux, convaincu·es par les enjeux sociaux que porte cette question et qui attendent depuis longtemps des mesures concrètes en la matière. Là encore le décalage est abyssal entre les discours tenus et l'organisation du travail telle que représentée, les rôles et fonctions respectivement attribués dans leur dimension hiérarchique.

Pour conclure, la question que nous vous poserons tout au long de ce CTL est donc celle de l'ambition réelle de la DGFIP à l'égard de ses personnels. Pour Solidaires Finances Publiques, c'est bien l'adaptation, l'implication et la technicité d'un collectif d'êtres humains qui a préservé l'activité en 2021... et nous le répétons, sans que cet engagement soit considéré à sa juste mesure.